

le Canada a toujours accordé à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban", et il a ajouté que "le Canada [continuerait d'appuyer] toutes les initiatives internationales appropriées destinées à mettre un terme aux actes de violence continus dans ce pays." ²

Le 28 novembre 1986, dans un discours prononcé à l'Assemblée générale de l'ONU sur la situation au Moyen-Orient, l'ambassadeur Stephen Lewis a rappelé que :

Certains des problèmes du Liban sont incontestablement d'origine interne, mais ils ont été exacerbés par la non-adaptation d'institutions à l'évolution des circonstances. Il est victime du malaise généralisé dont souffre le Moyen-Orient (...), des tensions que connaît la région et des ingérences dans les affaires intérieures du Liban qu'elles ont provoquées...

M. Lewis a ajouté :

... le Canada appelle tous les membres de cette Assemblée à soutenir sans réserve la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban. Nous devons soutenir par tous les moyens la mise au point d'une solution politique qui aboutira à une véritable réconciliation nationale dans ce pays déchiré par la guerre. ³

Le débat parlementaire

Le 11 février 1987, le député libéral Roland de Corneille a fait état d'un rapport des Nations-Unies sur les conditions de vie alarmantes des réfugiés dans les camps palestiniens assiégés au Liban. Il a prié le gouvernement de

... demander dès aujourd'hui à notre ambassadeur aux Nations-Unies, Stephen Lewis, de réclamer une enquête immédiate sur la situation et de s'assurer que des organismes internationaux soient autorisés à aller vérifier sur place si des civils meurent de faim et si tel est le cas, à leur fournir de la nourriture. ⁴

² MAE, *Communiqué*, 85/81, 14 juin 1985.

³ *Discours*, 86/76, 3 décembre 1986.

⁴ *Débats de la Chambre des communes*, 11 février 1987, p. 3319.